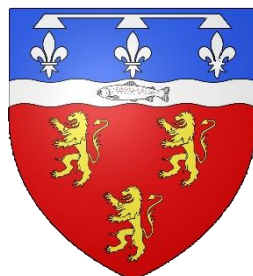


BULLETIN MUNICIPAL

2022



*Champagnac
de Bélair*





68 — Portail Renaissance de l'Eglise de CHAMPAGNAC-de-BELAIR
Cl. R. Lacroix



CHAMPAGNAC-de-BELAIR (Dordogne) — La Poste
1911, COMBIER MALON
Coll. Boncompagni



Champagnac-de-Belair (Dordogne) — Le Boulevard
Mauger, éd. - 93
PP. 1013-2.



Champagnac-de-Belair — Hôtel BARRE, près le Pont
Cl. R. Lacroix



CHAMPAGNAC-DE-BEL-AIR (Dordogne). — La Gare.

Collection Munoche

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Notre troisième année de mandat vient de se terminer et j'ai le plaisir de vous rendre compte de notre activité.



Ce bulletin, que nous voulons le plus complet possible, nous sert de lien, et sa lecture va vous permettre de voir comment l'équipe municipale et moi-même avons progressé sur nombre de dossiers dans des domaines très divers. Votre Conseil Municipal est très engagé au quotidien, et à cœur de les mener à bien. Certains sont déjà achevés, d'autres verront leur aboutissement à court terme, d'autres sont encore en gestation, mais sachez que notre détermination à les faire avancer ne faiblit pas.

La conjoncture économique et les risques sanitaires auxquels nous sommes tous sensibles nous a imposé de reporter à nouveau le repas de fin d'année des aînés. Mais les conseillers municipaux se sont fait un plaisir d'aller à la rencontre de nos anciens pour leur apporter le cadeau de Noël de la Mairie.

Nous venons de signer une convention « *Petites Villes de Demain* ». Notre commune est associée dans ce cadre à Brantôme, Mareuil en Périgord et Bourdeilles. Cette convention a pour objectif de faire bénéficier ces communes d'un soutien technique et financier dans leurs projets de dynamisation des centres bourgs, et d'amélioration de l'habitat. L'État et le Conseil Départemental apportent des aides pour les actions que les communes veulent promouvoir. Champagnac de Bélair entrera dans le dispositif et nous ne manquerons pas de vous informer des projets que nous porterons dans ce cadre (logements, commerces, cadre de vie...).

Vous savez tous mon attachement au dossier de réhabilitation de la piscine. Sachez, mais vous vous en êtes évidemment aperçus, que des travaux d'assainissement ont eu lieu sur le chemin de la gare : ils vont permettre de répondre aux normes en vigueur pour l'évacuation, entre autres, des eaux usées de la piscine. Je maintiens un dialogue étroit avec la Communauté de Communes Dronne et Belle, qui a actuellement

toujours la compétence sur les piscines et qui a relancé un appel à concurrence pour retenir un maître d'œuvre début 2023. Et si les affaires avancent lentement, je peux vous assurer que je suis toujours en première ligne sur ce sujet.

Autre sujet délicat, celui du RPI des Trois Rivières. La situation scolaire n'est pas stabilisée, les effectifs à court terme sont moyens. Nous sommes avec, Villars et Quinsac, en relation avec les autorités académiques pour parlementer et soutenir notre RPI. A ce titre, l'association des parents d'élèves et les enseignants seront informés et associés à nos démarches, sur les conséquences pédagogiques, si toutefois une réduction de l'équipe enseignante était envisagée.

Un mot sur tous les travaux achevés avec succès pendant ces trois années, certains financés seulement par la commune, d'autres ayant bénéficié d'aides de l'État et/ou du Conseil Départemental. Les conseillers municipaux en charge de ces sujets les détailleront plus précisément dans le bulletin.

Ces travaux sont nombreux. Je les rappelle pour mémoire : l'assainissement, l'éclairage public, la fibre, l'enfouissement des réseaux, la réhabilitation des bâtiments, l'aménagement de la plaine des sports.

Nous pouvons aussi faire mention ici de l'enthousiasme, de l'énergie et du dynamisme de nos associations qui contribuent à donner vie à Champagnac de Bélair. Leurs contributions sont indispensables au « bien vivre » de notre communauté.

Sans oublier de remercier l'ensemble du personnel communal, scolaire, périscolaire, technique et administratif sans qui nous serions bien démunis pour mener nos actions. Merci à leur disponibilité, à leur engagement et à leur dévouement au quotidien.

Soyez assurés que le conseil municipal et moi-même continuons à nous investir avec conviction dans la dynamisation de notre commune et que nous veillons chaque jour à répondre à vos préoccupations.

Gérard LACOSTE

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

MAIRE

LACOSTE Gérard

ADJOINTS

MARIAUD Yves
1^{er} Adjoint

LACOTTE Philippe
2^{ème} Adjoint

DELORD Nathalie
3^{ème} Adjoint

VILLEVEYGOUX Bertrand
4^{ème} Adjoint

CONSEILLERS MUNICIPAUX

DELUCHE Sylvie,
BERNIER Thierry,
GLAISE Benjamin,

DUMONTEIL Elodie,
COLINEAUX Alexandre,
VALEGEAS Fabrice

LACOSTE Catherine,
COLINEAUX Jean Luc,

NONCLERCQ Eva,
FARGE Christophe,

REPRÉSENTATION DES ÉLUS DANS LES INSTITUTIONS

ENTITEES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communauté de Communes Dronne et Belle	LACOSTE Gérard MARIAUD Yves	
Délégué Collège des Elus	VILLEVEYGOUX Bertrand	
Correspondant Sécurité Routière	MARIAUD Yves	
Correspondant Incendie et Sécurité	LACOTTE Philippe	
Comité National d'Action Sociale	LACOSTE Gérard	
Syndicat Départemental d'Electrification	FARGE Christophe GLAISE Benjamin	VILLEVEYGOUX Bertrand COLINEAUX Jean-Luc
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Chapelle Faucher - Cantillac	LACOSTE Gérard LACOTTE Philippe	FARGE Christophe MARIAUD Yves
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Sportive de Brantôme	LACOSTE Gérard MARIAUD Yves	BERNIER Thierry DELORD Nathalie
Syndicat Mixte de Ramassage Scolaire	NONCLERCQ Eva DUMONTEIL Elodie	MARIAUD Yves
Syndicat du Bassin des Rivières Dronne et Belle	COLINEAUX Jean-Luc	VALEGEAS Fabrice
Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères	COLINEAUX Jean-Luc COLINEAUX Alexandre	DELORD Nathalie MARIAUD Yves

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Responsable de commission	Elu référent	Commission	Membres
LACOSTE GERARD MAIRE	FARGE Christophe ⇒ LACOSTE Catherine ⇒	JEUNESSE - SPORT - ASSOCIATION CULTURE	BERNIER Thierry, FARGE Christophe, GLAISE Benjamin, LACOTTE Philippe, LACOSTE Catherine, MARIAUD Yves, VALEGEAS Fabrice, VILLEVEYGOUX Bertrand.
	LACOTTE Philippe ⇒	ANIMATIONS COMMUNALES	
	DELUCHE Sylvie ⇒	FLEURISSEMENT ET EMBELLISSEMENT	DELUCHE Sylvie, DUMONTEIL Elodie, VALEGEAS Fabrice, COLINEAUX Jean Luc, VILLEVEYGOUX Bertrand.
	Les Adjoints au Maire ⇒	FETES - CEREMONIES - EVENEMENTS	Le Conseil Municipal
MARIAUD Yves 1er Adjoint	VILLEVEYGOUX Bertrand ⇒ GLAISE Benjamin ⇒ VALEGEAS Fabrice ⇒ VILLEVEYGOUX Bertrand ⇒	MAINTENANCE - PETITS TRAVAUX BATIMENTS (hors Groupe scolaire) & PATRIMOINE ENERGIE - ECLAIRAGE PUBLIC VOIRIE - CHEMINS - PDIPR (suivi CCDB) ASSAINISSEMENT COLLECTIF PERSONNEL TECHNIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS	COLINEAUX Jean-Luc, COLINEAUX Alexandre, GLAISE Benjamin, LACOSTE Gérard, VALEGEAS Fabrice, VILLEVEYGOUX Bertrand.
LACOTTE PHILIPPE 2ème Adjoint	DUMONTEIL Elodie ⇒ VILLEVEYGOUX Bertrand ⇒	SERVICES NUMERIQUES BULLETIN MUNICIPAL COMMUNICATION - INFORMATION	DUMONTEIL Elodie, NONCLERCQ Eva, VALEGEAS Fabrice, VILLEVEYGOUX Bertrand.
	FARGE Christophe ⇒	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DISPOSITIF D'ALERTE ET DE SECOURS CONTRÔLE DES INSTALLATIONS INTERIEURES DEFENSE EXTERIEUR CONTRE L'INCENDIE PLAN CANICULE / GRAND FROID / PANDEMIE	COLINEAUX Jean-Luc, COLINEAUX Alexandre, FARGES Christophe, LACOSTE Gérard.
DELORD Nathalie 3ème Adjoint	LACOSTE Gérard ⇒ MARIAUD Yves ⇒	ENFANCE - GARDERIE (suivi CCDB) COMMISSION RPI AFFAIRES SCOLAIRES & PERISCOLAIRE RESTAURATION SCOLAIRE PERSONNEL SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	LACOSTE Gérard, MARIAUD Yves, VALEGEAS Fabrice, VILLEVEYGOUX Bertrand.
	DELUCHE Sylvie ⇒ LACOSTE Gérard ⇒	ACTION SOCIALE SANTE & SERVICE AUX PERSONNES COMMERCE - ARTISANAT - AGRICULTURE	DELUCHE Sylvie, DUMONTEIL Elodie, LACOSTE Gérard, NONCLERCQ Eva.
VILLEVEYGOUX Bertrand 4ème Adjoint	MARIAUD Yves ⇒	FINANCES ACHATS - FOURNITURES MARCHES PUBLICS GESTION DES PROJETS PERSONNEL ADMINISTRATIF	GLAISE Benjamin, LACOSTE Gérard, MARIAUD Yves, VALEGEAS Fabrice.

TRAVAUX – AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

Responsable Commission : MARIAUD Yves

Membres Commission : COLINEAUX Alexandre, COLINEAUX Jean Luc, GLAISE Benjamin, VALEGEAS Fabrice, VILLEVEYGOUX Bertrand

Bilan travaux d'entretien et de maintenance 2022

Bientôt le mi-mandat et, malgré la pandémie de covid, les conflits armés en Europe et le manque de matériaux, les travaux ont bien continué et pour certains terminés pour les plus importants :

- Mise en service du **multiple rural** au mois de mai avec l'épicerie « La Boutique de Mimie » et la Boulangerie « Au Royaume du Pain », après la réalisation du revêtement bitumineux et le marquage au sol de toute l'aire de stationnement par l'entreprise de Villars, l'ETP Bonnefond, (photo Bonnefond),
- Travaux d'extension du **réseau d'assainissement collectif**, Allée des sports et promenade de la gare,
- Travaux de réhabilitation de la **cantine scolaire**,
- Pose du **Noeud du Réseaux Optique** (fibre).



Autres travaux réalisés en 2022

- ✓ **Sécurisation de l'aire de jeux par la pose de clôture et portillons,**

L'aire de jeux destinée aux jeunes de notre commune a pu ouvrir après que l'entreprise locale « Clôture et Création » a fini de poser clôtures et portillons, défi réussi pour la grande joie des enfants et des parents, en 2023 deux nouveaux jeux sont prévus, un toboggan et un tape-cul.



- ✓ **Panneautage des noms de rue** (plus de 200 panneaux scellés) **terminé, et distribution des numéros,**

Travaux réalisés en régie par notre équipe technique.

- ✓ **Enfouissement réseaux électrique et télécom, rue des Chaminades,** par l'entreprise Darlavoix pour le compte du SDE24.

- ✓ **Débroussaillage et Elagage des arbres sur le talus, rue André Lamaud,** L'entreprise de Jean Pierre Levannier a pu sécuriser ce talus avec l'aide de son employé et d'un « grimpeur élagueur ».

- ✓ **Mise en place et changement des panneaux d'entrée d'agglomération** avec le nom en occitan par le Conseil Départemental de la Dordogne et l'entreprise Signalisation 24.

- ✓ **Travaux d'entretien divers sur les voiries intercommunales** (Communauté

de Communes Dronne et Belle) réalisés par l'entreprise Bonnefond,

- ✓ **Création d'une aire de pompage** pour le SDIS, avec l'autorisation de Monsieur JOUSSEIN, propriétaire de l'étang et du terrain.



Travaux prévus en 2023

- **Sécurisation de voirie** et mise en place de l'écluse, rue Georges Bonnet, implantation plus en amont et route de Quinsac,
- Travaux d'**assainissement rue Eugène Leroy** (démarrage en janvier 2023),
- Mise en service du **City Park** (revêtement et pose des éléments en début d'année),
- **Fleurissement** du bourg en partenariat avec le conseil départemental de la Dordogne, dans le cadre des Villes et Villages fleuris,
- Travaux sur le **déploiement de la fibre** avec la pose début 2023 des SRO (Le SRO est un nœud intermédiaire de brassage de la BLOM, en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel est desservi avec une fibre optique) par le Syndicat Périgord Numérique,
- Travaux sur la rénovation du **réseau d'eau potable** vieillissant par le SIAEP,
- Travaux sur le **podium** à côté de la piscine, désamiantage, reprise à neuf de la couverture et mise en conformité électrique.

Projets avancés en attente de réponse des financeurs (Etat, CD24, Région)

- Restauration extérieure de la **chapelle Notre Dame de Bon Secours** (toiture, façade et divers),
- Installation d'un **WC public** dans le bourg,
- Installation d'une borne pour l'**accueil des camping-cars** à proximité de la piscine,
- Rénovation du **presbytère** et de l'**ancienne boucherie** pour créer des logements et un atelier artisanal,
- Rénovation de l'**ancienne gare**, huisserie et intérieur (mur et plafond),
- Suivi de l'appel d'offre et de l'avancement du **dossier piscine** auprès de la Communauté de Communes, Dronne et Belle détentrice de la compétence Piscine (jeunesse et sport).

Actions insolites et diverses

- Au mois de juillet, les pompiers avec l'aide d'un élu de Champagnac ont sorti de la Dronne un âne,
- Au mois de décembre avait eu lieu la première journée mycologique à Champagnac de Bélair,
- Présentation à la préfecture du parcours du Tour de France en Dordogne, le 8 juillet 2023.





Changement des Horaires de l'Éclairage Public

Dans le but et par souci d'économie d'énergie imposée par l'état pour l'éclairage public, le conseil municipal souhaite recueillir l'avis de ses administrés lors d'une réunion publique qui se tiendra à la **Champagnac de Bélair le 12/01/2023 à 20h30, salle du conseil municipal.**

En effet, il est indispensable d'échanger ensemble sur la stratégie à adopter pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie.

Trois solutions proposées par le Syndicat Départemental d'Electrification vous seront présentées.

Chacune d'entre elles présentent leurs avantages et leurs inconvénients, tant sur le plan économique que sur vos habitudes de circulation.

Nous souhaiterions trouver ensemble un juste milieu car le montant des investissements nécessaires pour opérer ce changement des horaires de l'éclairage public est non négligeable pour les finances publiques.

D'ores et déjà, sachez que la municipalité a pris l'initiative d'allouer un budget pour la rénovation de son éclairage public dans un programme de 5 ans, et ainsi changer nos équipements vers un type d'éclairage plus moderne et économique.

En espérant que vous viendrez nombreux pour participer à cette réunion qui nous concerne tous.

Le Conseil Municipal

La fibre arrive !

Le 20 avril, le Syndicat Mixte Périgord Numérique a posé le Nœud de Raccordement Optique



destiné à accueillir les futurs raccordements à la fibre de notre territoire.

Le déploiement des raccordements jusqu'au domicile est actuellement à l'étude et devrait intervenir courant 2023-2024.



Commerces

Le multiple rural est enfin en service depuis le mois de mai !

Outre la Boulangerie Pâtisserie, qui a été le partenaire initiateur, c'est à la suite d'un appel à candidature et sur dépôt de dossier conformément à la réglementation que « La Boutique de Mimie » (Epicerie vrac,

Producteurs et Créateurs) a été retenue pour occuper le local commercial restant.

Après de nombreux déboires et plus de 5 mois d'attentes, le marché dominical est désormais situé sur le parking du multiple. De prochains aménagements seront réalisés pour finaliser l'éclairage public et faciliter l'installation des exposants.



FOCUS SUR LES ACTIONS IMPORTANTES A VENIR

Rénovation de la Cantine et du Groupe Scolaire

Le projet consiste en la mise aux normes de la cantine et son optimisation ainsi que la restructuration du groupe scolaire avec la création d'une salle de repos pour les maternelles et une liaison couverte entre deux bâtiments existants.

Il aura fallu toute l'énergie du conseil municipal pour réussir à concrétiser ce projet. En effet, les différents manquements de l'architecte choisi initialement a induit un retard considérable. En conséquence, il a été acté de mettre fin au contrat de celui-ci et d'attribuer le suivi des opérations à monsieur LANTERNE au mois de juin 2022.

En concertation avec celui-ci, le projet a été scindé en deux phases pour permettre un départ des travaux rapide, en particulier pour la cantine. La première phase a donc démarré en octobre pour une durée de 4 mois (hors vacances scolaires).



Notre cantine scolaire a mérité les travaux de modernisation et de mise en conformité sanitaire que la municipalité a engagés. Ces travaux, d'un montant de 164 000 €HT, étaient indispensables pour optimiser son fonctionnement et permettre d'assurer la confection des 100 couverts par jour pour les enfants du groupe scolaire.

Nous avons aussi profité des travaux pour acquérir de nouveaux équipements pour un montant de 9700 €HT.

La phase 2, à savoir la restructuration du groupe scolaire, est en cours d'élaboration. Le montant estimé approche les 100 000 €HT et la consultation des entreprises devrait être lancée courant mars 2023.

Cette deuxième et dernière phase permettra la création d'un vestiaire et la création d'une salle de repos dans l'ancienne garderie pour la sieste des maternelles.



Politique du Logement

Réhabilitation de l'ancien Presbytère en logements

Comme annoncé dans le précédent bulletin, l'Agence Technique Départementale a livré ses conclusions quant aux différentes possibilités d'aménagement de l'ancien presbytère. Le choix du conseil municipal s'est arrêté sur la création de deux logements de l'ordre de 80 m² qui seront mis à la location de manière conventionnée.

Après un appel d'offre le conseil a retenu lors de sa séance du 22 juin 2022 monsieur LANTERNE Philippe pour finaliser cette opération et ainsi permettre la recherche de subventions.

Cela reste bien sûr à confirmer, mais le montant des travaux est estimé à 357 700 €HT pour un coût global de l'opération de 421 000 €HT. A ceci, il sera nécessaire de retirer les subventions attendues (Etat : 25% ; CD24 : 25% ; ANAH : 20%), laissant un reste à charge pour la commune

de 126 300 €, avec un potentiel de recettes de loyer de 9600 €/an.



Acquisition et création de logement et d'un local commercial

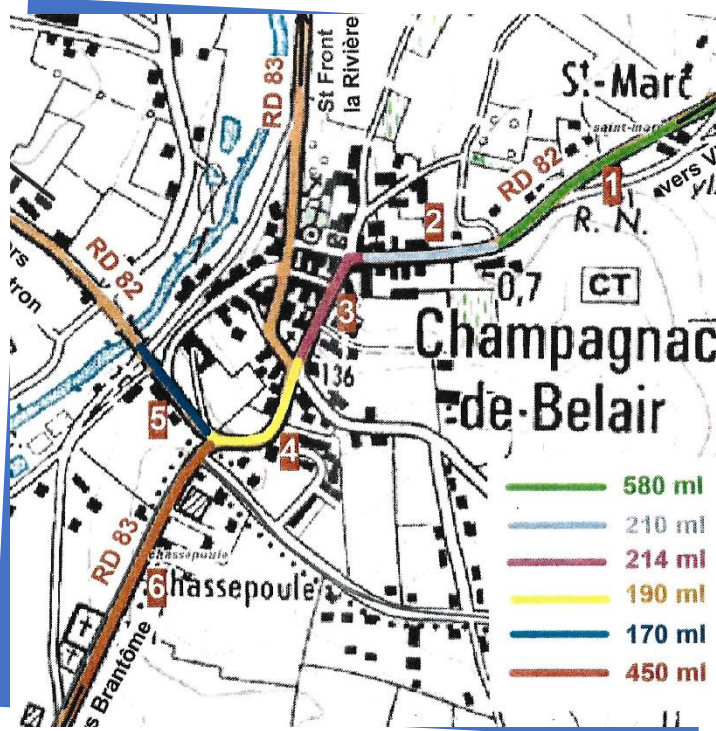


Le conseil municipal a engagé l'acquisition de l'ancienne Boucherie et de l'ancien abattoir dans le but de créer un local commercial de 75m² au rez de chaussée, et de deux logements aux étages de l'ordre de 70m². L'Agence Technique Départementale (ATD24) a proposé une étude de faisabilité mi-juin et comme l'opération précédente, après un appel d'offre, le conseil a retenu lors de sa séance du 22 juin 2022 monsieur LANTERNE Philippe pour finaliser cette opération et ainsi permettre la recherche de subventions dans le premier semestre 2023. Là encore, le budget prévisionnel des travaux est évalué à 228 000 €HT pour un coût global de 322 000 €HT. Cette opération serait éligible au même taux de financement que l'ancien Presbytère. En cela, le reste à charge pour la commune serait 96 600 € et un potentiel de recettes de loyer de 11 520 € par an.

Projet d'aménagement du Bourg

En 2022, la commune de Champagnac a demandé une étude sur l'aménagement et la requalification des routes départementales qui traversent l'agglomération à savoir la RD82 en provenance de Villars jusqu'au pont traversant la Dronne et la RD83 du carrefour du multiple jusqu'au cimetière à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24). Le linéaire de cette étude est de 1820 m et est divisé en 6 phases d'aménagement, étude sur la sécurité, le fleurissement, l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques (fibres comprises). Un diagnostic sera établi par phase (cf plan). Le levé topographique et l'étude

des sols seront effectués par le Conseil Départemental de la Dordogne. La commune informera ses administrés de l'avancée du projet d'aménagement. Le document restitué en septembre est consultable à la mairie.



RAPPEL Déclaration de Brûlage des Déchets Verts

N'oubliez pas de faire une déclaration de brûlage de vos déchets en Mairie du 1er octobre au 28 février. Notez que le brûlage est interdit en dehors de cette période sous peine de lourdes sanctions.

Merci pour votre civisme



EMPIETEMENT DES VEGETAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

Nous rappelons dans cet article les règles en matière de gestion des plantations vis-à-vis du domaine public,

Végétation qui dépasse sur la voie publique : que dit la loi ?

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Ceci afin qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphonie, l'éclairage public et prochainement la fibre.

Routes départementales

On ne peut avoir d'arbres qu'à une distance :

- de 2 mètres en bordure des routes pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur ;
- et à une distance de 0,5 mètre pour les autres.

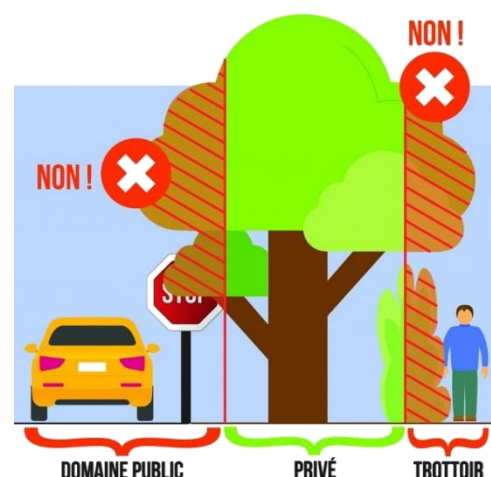
Aux embranchements des routes entre elles : la hauteur des haies ne peut pas excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des routes doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies par les propriétaires des zones boisées.

Voies communales

On ne peut avoir d'arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.



Chemins ruraux

Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, par les propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage et conserver le chemin.

Le pouvoir de police du maire

L'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) charge le maire de la police municipale, qui a pour objet « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment (...) tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements (...) ».

Le maire est par ailleurs, selon l'article L. 161-5 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM), chargé de la police et de la conservation des chemins ruraux.

La jurisprudence précise que le maire peut légalement prévoir, dans le cadre de ses pouvoirs de police, d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies, ou en mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

Le maire est donc fondé à prendre tout arrêté visant à assurer ses missions de police, et notamment pour réglementer l'élagage des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune.

En cas de non-respect de la réglementation, le maire peut rédiger un procès-verbal en qualité d'officier de police judiciaire, sous la direction du procureur de la République (article 12 du Code de procédure pénale).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Travaux Plaine des sports et Avenue Eugène Leroy



Comme cela avait été annoncé en 2021, la municipalité a engagé la réalisation d'une extension de réseaux de collecte d'eaux usées sur les secteurs de la plaine des sports et sur le boulevard Eugène Leroy. Ces travaux d'importance, confiés à l'entreprise Bonnefond permettront de collecter l'ensemble des eaux usées de la plaine des sports et de la piscine, ainsi que

de desservir les habitations existantes et constructibles.

De manière concrète, environ 1000 mètres de canalisations posées en partie en grande profondeur, 22 regards bétons, 2 postes de relevage individuel et 1 poste de relevage collectif posé à 6 mètres de profondeur ont été nécessaires, pour un montant de 425 000 €HT.



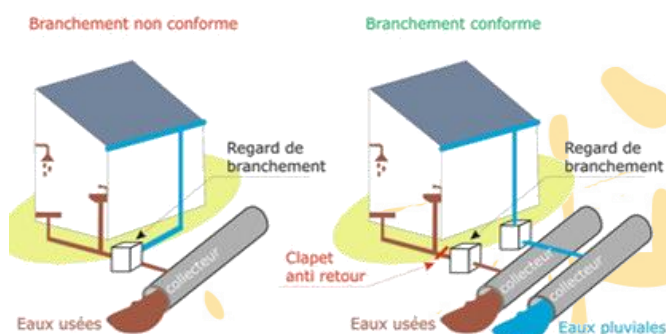
Diagnostic du réseau d'assainissement communal

Dans le cadre du diagnostic du réseau de collecte d'eaux usées, le bureau d'étude Hydraulique Environnement a été missionné pour une mission complète dans le but d'établir un audit complet de la totalité du réseau et des branchements existants sur celui-ci, pour un montant de 48 205 €HT

En effet, il apparaît qu'une quantité non négligeable d'eaux pluviales est collectée alors que celles-ci ne devraient pas rejoindre le réseau d'assainissement. Ces eaux pluviales induisent des difficultés de gestion sur la

station d'épuration appartenant à l'usine Saint Michel et pourrait conduire, à terme, à une augmentation notable des frais de fonctionnement facturés à la commune.

Les habitants du bourg seront donc amenés à voir, dès le début de l'année 2023, des techniciens du bureau d'étude observer et manipuler les regards présents sur la voirie. Par ailleurs, une campagne de recherche dite à la fumée sera réalisée sur le deuxième semestre 2023. Une réunion publique d'information sera organisée préalablement.



Acquisition de matériel



La municipalité a acheté en 2022 un équipement polyvalent dédié en priorité à l'entretien des réseaux communaux (assainissement et pluvial).

Livrée début novembre, nos agents disposent désormais d'une remorque équipée d'une pompe haute pression (150 bars) autonome pouvant intervenir rapidement sur un réseau public obstrué.

Par ailleurs, équipé d'une lance et d'une cloche spécifique pour les sols, cet équipement permettra d'assurer une propreté des aménagements de bourg existant **sans utilisation de produits phytosanitaires**.

GESTION DES DECHETS

La communauté de communes Dronne et Belle délègue la compétence « Ordures Ménagères » au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMCTOM) de Nontron.

Aujourd'hui la collecte des déchets s'effectue sur le secteur de Brantôme et Champagnac les mardis pour les ordures ménagères en porte à porte et les mercredis pour les déchets recyclables.

Les déchets verts et encombrants doivent directement être amenés en déchèterie.

A noter que pour tous les produits amiantés, seule la déchèterie de St Front sur Nizonne a la capacité de les recevoir, sur rendez-vous et dans le respect des consignes (plus d'informations au 05.53.56.20.52).



Les trois déchèteries à proximité de Champagnac de Bélair :

Déchèterie de St Front sur Nizonne

247 imp. Bois des Charrets
24300 St Front sur Nizonne
05 53 56 63 83

*Du lundi au vendredi de 8h à 16h
le samedi de 8h à 12h*

Déchèterie de Brantôme

Puy Laurent
24310 Brantôme
06 11 46 71 03

*Du lundi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h*

Déchèterie de St Pardoux la Rivière

Les Bessoulignas
24470 St Pardoux la Rivière
06 14 65 29 79

*Le mardi de 8h à 12h
du mercredi au vendredi de 8h à 17h
le samedi de 8h à 12h*

OPERATION COMPOSTEUR MUNICIPAL

À la suite de l'invitation de madame BEAU (SMCTOM) pour la visite du composteur à Bourdeilles, les élus ont entrepris la réalisation d'un composteur collectif, pour réduire les déchets de la commune et des administrés. Celui-ci sera installé à proximité du bâtiment technique communal et une information spécifique sera diffusée.

Nous remercions particulièrement l'entreprise Barbarie pour le don de bois permettant sa confection.



En vrac, tous les emballages en carton, plastique, métal et tous les papiers : boîtes, briques, flacons, bouteilles, pots, barquettes, canettes, conserves, bouteilles, journaux, magazines, brochures...

DÉSORMAIS, LE RECYCLABLE C'EST EN VRAC !

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Parce que l'impact écologique et économique est trop important. En effet, les sacs jaunes ne sont pas recyclables, et représentent 25 000 € de dépenses chaque année, pour être finalement enfouis.

De plus, en déposant vos emballages et papiers en vrac, cela permet de stocker plus de déchets dans un conteneur.

CE QU'IL CONVIENT DE FAIRE :

Déposer les emballages et papiers recyclables, en vrac, dans les conteneurs individuels ou collectifs ou dans les points d'apport volontaire.

VOUS ÊTES CONCERNÉS SI :

- vous déposez vos déchets recyclables dans les colonnes jaunes situées sur les points d'apport volontaire ou dans un conteneur collectif jaune ;
- vous disposez d'un conteneur individuel.



Plus d'informations au SMCTOM de Nontron
05 53 56 20 52 / smctom.nontron@wanadoo.fr

FINANCES MUNICIPALES

Responsable Commission : VILLEVEYGOUX Bertrand Membres Commission : LACOSTE Gérard, MARIAUD Yves, GLAISE Benjamin, VALEGEAS Fabrice

Le Budget Communal

Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

Dépenses : personnel, alimentation, assurances, consommation d'eau, produits d'entretien, intérêts des emprunts, entretien du patrimoine, ...

Recettes : fiscalité locale, location de bâtiments, produits des services, dotation globale de fonctionnement de l'État...

Investissement

La section d'investissement regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

Dépenses : remboursement du capital des emprunts, construction d'un nouveau bâtiment, achat d'un photocopieur, gros travaux, achat d'un terrain...

Recettes : vente d'un terrain, réalisation d'un emprunt, subvention de l'État ou du département, récupération de la TVA...

EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL		Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022
F O N C T	OPERATIONS REELLES	572 031,57	572 474,43	599 465.32
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	572 031,57	572 474,43	599 465.32
	OPERATIONS REELLES	689 807,92	752 448,95	808 036.06
	Résultat reporté 2021	158 670,34	267 428,71	339 155.01
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	848 478,26	1 019 877,66	1 147 191.07
I N V E S T	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	136 702,28	413 101,66	591 400.02
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	145 119,20	413 101,66	906 071.58
	OPERATIONS REELLES	169 714,17	78 069,41	748 442.78
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0,00	19 590,29	0.00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	169 714,17	98 430,10	748 442.78

L'exercice 2022 a été à l'image de ce que vivent l'ensemble des administrés. En effet, l'évolution des prix de l'eau, de l'électricité, du gaz, du carburant et des fournitures a eu un impact non négligeable sur les dépenses de fonctionnement. De plus les baisses de dotation, engagées depuis plus de quatre ans, nous incitent à la prudence et à la priorisation de nos dépenses courantes.

La plus grande inquiétude de la municipalité vient de la fourniture en énergie, dont les prévisions données par le Syndicat Départemental d'Electrification sont réellement alarmistes avec des coefficients de 1.5 à 1.8 par rapport aux tarifs 2022. Cela aurait pour effet de revaloriser les coûts en énergie de la commune de 35 000 € par an à 52 500 € au minimum. Voilà de quoi nous inciter à être vigilants pour les mois à venir et à investir dans la modernisation de nos équipements pour réduire les coûts dès 2023 !

Evolution de la Fiscalité

Tous les ans, le conseil municipal vote les taux d'imposition applicables pour l'année en cours. En 2022, le conseil municipal a souhaité maintenir les taux 2021 affectés sur les bases d'imposition pour les deux taxes foncières (bâti et non bâti), représentant une ressource fiscale de 307 024 € (soit 389.13 €/habitants).

	2018	2019	2020	2021	2022
Foncier Bâti	17.74%	18.09%	18.09%	18.09%	18.09%
Foncier Non Bâti	73.95%	75.43%	75.43%	75.43%	75.43%

L'endettement Communal

OBJET	DEPART	FIN	DUREE	2022
SALLE CULTURELLE	25/01/2006	25/01/2025	20 ans	6 847,55€
INVESTISSEMENT 07/08	10/06/2008	10/06/2023	15 ans	18 431,22€
CIMETIERE	31/01/2012	31/10/2023	12 ans	3 072,40€
ESPACE MENDELSON	01/10/2015	01/10/2034	20 ans	13 742.50€
MONTANT DES ANNUITES				42 093,67 €
TAUX D'ENDETTEMENT				10.29%

Il convient de noter que l'endettement de la commune va augmenter sensiblement sur l'exercice 2023 de par les emprunts contractés afin de financer les opérations du multiple rural et la restructuration du groupe scolaire. L'annuité en capital de 20 621 € pour le multiple rural est neutralisé par la rentrée des loyers, mais celui correspondant à la restructuration du groupe scolaire devra être imputé sur les recettes de fonctionnement.

Le Budget Assainissement

EVOLUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT		Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022
F O N C T	OPERATIONS REELLES	1 061.78	111 058.82	37 502.54
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 537.78	113 829.82	40 273.54
	OPERATIONS REELLES	48 568.59	26 480.30	47 608.28
	Résultat reporté N-1	114 792.05	206 966.32	79 192.80
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	179 290.64	233 967.62	126 001.08
I N V E S T	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	0.00	21 444.65	199 669.01
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	521.00	21 965.65	217 058.66
	OPERATIONS REELLES	431.40	0.00	473 770.00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	476.00	2771.00	0.00
	Résultat reporté N-1	1 418.60	1 805.00	0.00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 326.00	4 576.00	473 770.00

Le Budget Ecole

EVOLUTION DU BUDGET ECOLE		Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022
F O N C T	OPERATIONS REELLES	219 135.03	228 114.06	211 433.43
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	219 135.03	235 142.21	211 433.43
	OPERATIONS REELLES	290 131.77	198 270.99	166 658.25
	Résultat reporté 2021	0.00	71 634.40	47 142.21
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	290 131.77	269 805.39	213 800.46
I N V E S T	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	0.00	5 077.20	571.30
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0.00	7 032.52	4 099.45
	OPERATIONS REELLES	0.00	3 504.37	3 528.15
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0.00	0.00	0.00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0.00	3 504.37	3 528.15

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Responsable Commission : DELORD NATHALIE

Membres Commission : LACOSTE Gérard, MARIAUD Yves, VALEGEAS Fabrice
VILLEVEYGOUX Bertrand.



La mobilisation des élus, des parents d'élèves et délégués du RPI, relayés par la presse, a permis d'éviter la fermeture d'une classe sur l'année scolaire 2021-2022, et par conséquent la suppression d'un poste d'enseignant, à la grande satisfaction de tous.

Les effectifs qui étaient de 161 élèves sur 2021-2022 (102 élèves à Champagnac et 59 à Villars) sont passés à 162 à la rentrée 2022/2023 (102 élèves à Champagnac, 60 à Villars).

Les projets scolaires, qu'ils soient culturels ou sportifs, ont pu être réalisés grâce au dynamisme des enseignants, aidés par des parents d'élèves, mais aussi par les employés municipaux. La municipalité met à la disposition de l'école les agents lors des activités pour les enfants (transport de mobilier, de matériel...).

Dans le cadre du **projet école et cinéma**, les élèves ont pu assister à des projections différentes selon les classes mais le protocole sanitaire, qui était d'une classe par séance et une classe par bus, a nécessité une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour la mairie de Champagnac.

Dans le domaine sportif, un **éducateur sportif** intervenait le mardi pour le CM (tir à l'arc et course longue). Des rencontres USEP ont aussi eu lieu pour les trois niveaux de classe. Malheureusement, le cycle natation n'a été que de deux séances d'initiation (au lieu de 10 requises). La mairie reste favorable à une prise en charge financière.

L'école fait partie intégrante de la commune et contribue à la dynamiser à travers différentes actions. Le **carnaval** avec son défilé le 24 mars est un exemple de réussite et de gaieté. La participation des enfants à la commémoration du 8 mai et du 11 novembre est aussi essentielle qu'émouvante.

La commune les remercie.

Le **Voyage à Saint Palais** des CM1/CM2, du 15 au 18 mars, a aussi été une réussite grâce à une organisation minutieuse. La commune est ravie d'avoir participé à ce projet grâce aux subventions allouées de 30 € par enfant (soit 300 € pour 10 enfants de Champagnac en plus de la subvention annuelle de 1200 € à la coopérative scolaire), ainsi qu'une participation de 488 € pour le transport.



Le bon fonctionnement de l'école ainsi que le bien-être des enfants font partie des priorités de la municipalité qui a délibéré afin adhérer au programme de l'Etat « **Petits déjeuners** » et ainsi permettre à chaque élève de bénéficier d'un petit déjeuner en complément de celui qu'il doit prendre à son domicile.

Des salles communales sont mises à la disposition du Ruban Vert, à titre gratuit, pour l'aide aux devoirs.

Des travaux de **rénovation de la cuisine** de la cantine ont été réalisés pour la rendre plus fonctionnelle, ce qui a demandé une réorganisation du service et des efforts supplémentaires aux employés communaux sollicités chaque jour pour le transport des plats de Quinsac à Champagnac. Le personnel de la cantine et de l'école fait preuve de mobilité, de capacités d'adaptation et d'initiatives. Merci à tous et merci à la commune de Quinsac pour la location de la cuisine de leur salle des fêtes.

Comme les années précédentes, les élus complètent les effectifs selon les besoins et leur disponibilité. Merci à Yves MARIAUD pour sa présence quotidienne afin d'assurer la sécurité lors des transferts des enfants, entre l'école et la salle culturelle où ils prennent leur repas.

ENFANCE, JEUNESSE, SPORT, ASSOCIATIONS, ANIMATIONS

Responsable Commission : LACOSTE Gérard

Membres Commission : BERNIER Thierry, FARGE Christophe, LACOSTE Catherine, LACOTTE Philippe, MARIAUD Yves, VALEGEAS Fabrice

Sport & Animations

Course cycliste du 14 Juillet 2022

C'est sous une chaleur accablante que quelques 60 coureurs courageux, ont pris le départ des 4 courses programmées ce jour.

Deux horaires de départ : 14 heures pour les 3^{ème}/4^{ème} catégories, et 16 heures pour les 1^{ère}/2^{ème} catégories, avec des pelotons d'une vingtaine d'unités par catégories, sauf pour la première, où seulement trois participants prenaient le départ, les conditions météorologiques déjà évoquées, ayant certainement dissuadé beaucoup de candidats.

Merci au club de vélo du VPPN (Vélo Passion Périgord Nontronnais), au comité des associations de la commune, à l'ensemble des bénévoles (signaleurs), et à nos divers partenaires pour leur précieuse contribution.



Tournoi de football à six du 26 Mai 2022

Le traditionnel tournoi "Sixte" de football de l'Ascension a été organisé par la S.A.C (Société Athlétique Champagnacoise). Et cela a encore été une très belle réussite, grâce encore une fois à l'ensemble des bénévoles (membres ou proches du club) qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation.



Avec pas moins de 40 équipes engagées, ce tournoi devient un des plus importants de notre région. Il s'en est suivi le lendemain un concours de pétanque "Challenge Jean-Marie Gouraud" qui a réuni près de soixante-dix équipes, et qui se déroule en semi-nocturne.



Randonnée "Octobre Rose" du 16 Octobre 2022

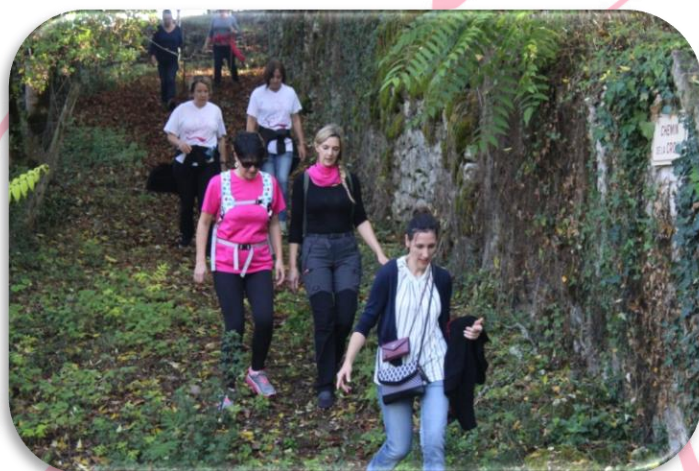
Pour la deuxième année, il a été organisé par la Mairie et le Comité Des Associations de la commune, une randonnée pédestre le Dimanche 16 Octobre 2022, à l'occasion d'"Octobre Rose", mois dédié à la lutte contre le cancer du sein.

Il était proposé deux parcours à la centaine de participants (8,5 et 14,5 km) avec un passage au pied du Château de la Borie, dont nous tenons à remercier chaleureusement le propriétaire Monsieur DUSEAU Michel.

Cette manifestation a permis de récolter 394 Euros. D'autre part, un don de 150 Euros a été fait par Le Comité Des Associations de la commune.

Ces sommes ont été reversées à la ligue contre le cancer.

*Octobre
Rose*



Le Culturel au pluriel

Un *atelier d'écriture* a eu lieu les 1^{er}, 2 et 3 août. Chaque participant a écrit une nouvelle sur le thème de la fugue.

Stage de danse contemporaine



Comme l'an dernier s'est tenu, du 8 au 12 août, le stage de danse contemporaine, organisé par l'association Le Culturel au Pluriel animé par la talentueuse danseuse Céline PRADEU. Elle a pour l'occasion délaissé les parquets et les salles parisiennes pour apporter son énergie et sa passion aux danseurs et danseuses, amateurs éclairés ou débutants. Approches techniques, autant que ludiques et créatives qu'ont pu apprécier les spectateurs qui étaient présents à la restitution des ateliers qui a eu lieu le vendredi 12 devant un public enthousiaste.

Le samedi après-midi 13 août a été organisée une animation « *Cambriolage au village* » où nombre d'enfants et d'adultes ont cherché à résoudre l'énigme de la disparition des petites cuillères de la Comtesse.

Le 2^{ème} Festival de duos s'est déroulé du 16 au 20 août. Au programme ont eu lieu :

- Des films de Georges MELIES accompagnés de 2 musiciens,
 - Une lecture d'un conte philosophique par Olivier KA illustré par Marion Duclos,
 - Un spectacle de claquettes et piano joué par Éric SCIALO et Frédéric PENAS,
 - Soirée Contes récités par Jean-Marie SIRGUE,
 - Une pièce de théâtre de Laurent MAUVIGNIER : *Une légère blessure* interprétée par Geneviève DEMANGEAT.
- Le programme, très éclectique, a réuni un nombreux public.



Amicale des Chasseurs de Champagnac de Bélair

Les élèves de CM2 de l'école de Champagnac de Bélair ont participé, jeudi 24 novembre, à la plantation d'une haie avec les propriétaires du terrain et des chasseurs de l'association locale. Une haie de 100m de long, sur 2 rangées a été plantée par les enfants. Les essences végétales utilisées permettent de créer une haie avec plusieurs strates, favorables à la biodiversité.



Parmi les essences, on retrouve du sorbier des oiseaux, charme, noisetier, sureau, pommier, poirier, troène, nerprun, cornouiller, viorne, érable champêtre, prunier, prunellier.



Le matin précédent la plantation, les élèves ont bénéficié d'une animation par la Fédération départementale des Chasseurs de la Dordogne afin de découvrir la haie, sa richesse et son intérêt pour la biodiversité, ainsi que les espèces qui en profitent.

Rendez-vous dans quelques années pour voir l'évolution de la haie !

Pétanque - L'ENTENTE BRANTOME CHAMPAGNAC jouera en National 3 en 2023 !!!

La saison 2022 se termine en apothéose pour le club de Pétanque de l'Entente Brantome - Champagnac !

Les championnats départementaux du printemps avaient été de bon augure avec, entre autres, une nouvelle participation au Championnat de France Doublette Mixte pour Rosine et Alex.

Mais c'est à l'automne que nos équipes de club ont obtenu les résultats les plus probants :

L'équipe De Jeu Provençal est finaliste du championnat Départemental,

L'équipe Sénior 2 est également finaliste en D1 départemental.

L'équipe senior 3 a joué les phases finales en D2 et valide son accès en D1 également pour une 2ème montée consécutive

L'équipe féminine s'incline en ¼ finale départemental 1 après avoir passé brillamment les phases de poule.

C'est le week-end dernier qu'avait lieu à Brive la phase finale avec d'abord un ¼ de Final gagné dès les Doublettes 20/4 face à USSEL.

En ½ finale, CHASSORS a dû s'incliner 22/8 sans avoir besoin de finir la dernière triplette.

Après une finale haletante et de très haut niveau, nous sommes venus à bout de PAU 24/12 avec une victoire 13/12 lors de la dernière triplette au bout du suspense.

CHAMPION DE LIGUE NOUVELLE AQUITAINE, nous intégrerons le Championnat National des Clubs (CNC3) la saison prochaine, seul représentant de la Dordogne à ce niveau et seulement le 4e club du Département à y être parvenu depuis le début de cette compétition

Toutes nos félicitations aux joueuses et joueurs qui ont si bien défendu les couleurs de nos villages.



Notre équipe fanion masculine était engagée en championnat régional avec l'objectif de faire aussi bien que l'année précédente (4ème).

LIMOGES, GUERET, ARGENTAT ou OBJAT n'ont pas pesé face à nos bombardiers : 6 victoires et 1 nul dans une poule pourtant très homogène.



Inauguration stèle et plaque Charles Serre

La matinée du 15 octobre a été marquée par l'hommage à Charles SERRE, compagnon de la libération par décret du 17 novembre 1945, et inhumé à Champagnac de Bélair.



Cette cérémonie s'est déroulée en présence de monsieur Pierre BRESSOLLES, Sous-Préfet de l'arrondissement de Nontron, de monsieur Serge MERILLOU sénateur de la Dordogne, de monsieur Jean Pierre CUBERTAFON Député de la Dordogne, de monsieur Olivier CHABREYROU Conseiller Départemental, ainsi que de nombreux élus locaux.



Celle-ci s'est déroulée en plusieurs temps, dépôts de gerbes au monument aux morts, sans oublier de mentionner une interprétation magnifique du Chant des Partisans par Raphaëlle Faure.

Puis, découverte de la plaque de la mémoire sur l'avenue Charles SERRE (sur le mur de la Poste) et inauguration de la stèle sur la tombe de celui-ci.



Charles Serre est né le 25 septembre 1901 à Paris dans le 6e arrondissement.

Après des études de droit, titulaire d'un doctorat, il devient notaire à Champagnac-de-Belair en Dordogne.

Mobilisé en 1939 en qualité de lieutenant de réserve, il est démobilisé après la débâcle de la campagne de France, mais se refuse à accepter

la défaite.

Très vite, il choisit la voie de la résistance ; contacté par Henri Frager et Marcel Cohen, il entre, en décembre 1940, dans le réseau "Jean-Marie" dans lequel il est chargé de constituer des équipes d'action dans le Sud-ouest (renseignements - sabotage - exécution d'agents ennemis).

Charles Serre met en place des groupes armés dans le nord de la Dordogne et prend part personnellement aux premières opérations de guerre contre l'occupant.

En 1941, il dirige, entre autres, la destruction du matériel allemand du camp de la Braconne et le sabotage des voies ferrées Limoges-Périgueux.

Dès 1942, aidé de son épouse Charlotte, il organise, en liaison avec l'Organisation de Résistance de l'Armée (ORA), des opérations quotidiennes : vol et camouflage de matériel militaire, recherche de terrains de parachutage avec divers agents britanniques des réseaux du colonel Buckmaster, chargé de la section F du Special Operations Executive (SOE), les services secrets britanniques.

Il met en place au même moment un service de faux papiers et un service d'assistance aux réfractaires au Service du Travail Obligatoire (STO) et aux persécutés politiques et raciaux.

En février 1943, Charles Serre entre en contact avec le mouvement "Combat" et les Mouvements unis de Résistance (MUR) et devient le chef des maquis et de l'Armée secrète (AS) du secteur de Dordogne nord. Il mène des actions de guérilla contre la Milice et les Allemands et forme les maquis de Payzac, Dournazac et de Champagnac-de-Belair.

En juin 1943, il entre dans le mouvement "Résistance" par l'intermédiaire de Jacques Destrée qu'il le désigne comme son successeur. Après l'arrestation de Destrée, en octobre 1943, il prend, sous les noms de "Barraud" et "Yvette" les fonctions de chef national du mouvement "Résistance" et de rédacteur en chef de la feuille clandestine du même nom.

Parallèlement, il dirige le vol du dépôt d'essence de Saint Junien ; grâce aux incessantes activités des maquis de Dordogne, la région est

proclamée "zone d'insécurité" par Vichy. A Paris, il participe à la création du Mouvement de Libération nationale (MLN).

Le 22 janvier 1944, alors qu'il est activement recherché depuis plus six mois, Charles Serre est arrêté à Paris, avec sa femme, dans le 16e arrondissement, par la Gestapo qui a trouvé trace de son faux nom sur le carnet d'un agent de liaison du Service National Maquis.

Interné à Fresnes, puis à Compiègne, il est ensuite envoyé en déportation le 2 juillet 1944 en Allemagne. Il passe quelque temps à Dachau puis à Neckargerach où il maintient l'esprit de résistance parmi ses camarades et organise des équipes de sabotage dans les mines du Neckar. Soumis à de très rudes épreuves, il contracte le typhus et une pneumonie alors qu'il a les pieds gelés par la rigueur de l'hiver de 1944. Charles Serre est libéré le 22 mars 1945 et forme un comité clandestin composé de tous les partis et mouvements ; il est chargé par les Américains d'administrer les prisonniers et déportés de la vallée du Neckar à Osterburcken pendant que les services alliés de l'arrière ne sont pas encore installés. Il dirige pendant un mois les services de police pour 2 000 déportés, pourvoit à leur alimentation, assure la création d'hôpitaux et permet l'arrestation d'une cinquantaine de criminels de guerre.

Rentré en France le 23 avril 1945, Charles Serre retrouve sa femme rentrée du camp de concentration de Ravensbrück, et reprend son métier de journaliste à la tête du journal Résistance. Il siège également à l'Assemblée consultative provisoire et à la Haute Cour lors des procès Darnand et Laval.

De 1946 à 1952, il est député MRP d'Oran, Conseiller général du canton de Champagnac-de-Belair et enfin vice-président du Conseil général de la Dordogne.

Il participe à la création de la Fédération nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes (FNIRP).

Charles Serre est décédé des suites des mauvais traitements subis en déportation le 2 avril 1953 à Champagnac-de-Belair où il a été inhumé.

- Chevalier de la Légion d'Honneur
- Compagnon de la Libération - décret du 17 novembre 1945
- Croix de Guerre 39/45 avec palme
- Médaille de la Résistance
- Médaille des Services Militaires Volontaires

Credit : Ordre de la Libération

Commémoration du 19 mars 1962

La 60^{ème} journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie a été célébrée le samedi 19 mars à 17h00, devant le monument aux morts de Champagnac de Belair

Une gerbe a été déposée puis une plaque commémorative du cessez-le-feu du 19 mars 1962 a été dévoilée.

Devant les administrés, les porte-drapeaux et les élus, un élu a lu le communiqué du ministre de la Défense en charge des anciens combattants.

Puis, Monsieur Maurice LAMAUD a lu un message sur le cessez le feu et à dévoiler la plaque du souvenir.





Cette commémoration aura aussi permis la remise de médailles commémoratives d'Algérie. Messieurs Henri NICOLAS, Pierre BODIN de Champagnac de Bélair ainsi que Claude CHAMOULAUD de Thiviers ont reçu la médaille commémorative d'Algérie. Pour clore cette cérémonie du souvenir, un vin d'honneur a été offert par la municipalité.

Cérémonie du 08 mai 1945 et Commémoration de la Victoire et de la Paix le 11 novembre et hommage à tous les morts pour la France



C'est une cérémonie commémorative de la victoire et de la paix très participative qui s'est déroulée, vendredi 11 novembre 2022, au Monument aux morts, sous la présidence de notre Maire, Gérard LACOSTE.

La population, le conseil municipal, les anciens combattants étaient venus nombreux.

La cérémonie a été réhaussée par la présence des élèves des classes du RPI des Trois Rivières qui, après avoir salué les morts, ont chanté l'hymne national avec le public venu nombreux.



Associations Champagnacoises

Subventions aux associations

Outre les équipements, bâtiments et personnels mis à disposition ponctuellement pour les activités associatives communales à titre gratuit et assimilable le conseil municipal accorde à nos associations communales des subventions directes.

Ces sommes sont dédiées à garantir leur fonctionnement afin de les aider à maintenir des activités sur notre commune mais aussi à financer des équipements profitables à tous.

Associations ayant sollicitées une subvention communale	année de création	ancienneté dans la commune	Nombre d'adhérents	SUBVENTIONS ATTRIBUEES 2021	SUBVENTIONS ATTRIBUEES 2022
<i>Les pêcheurs de la Belle Dronne</i>	1951	71	230	200 €	200 €
<i>Club du Bel'air</i>	1986	36	21	200 €	150 €
<i>Histoire et Patrimoine</i>	2015	7	28	400 €	400 €
<i>Entente Pétanque</i>	1948	74	54	600 €	600 €
<i>Tennis Club</i>	1980	42	27	50 €	50 €
<i>Gargouyade</i>	2022	0	58	- €	100 €
<i>FNACA</i>	1983	39	??	160 €	160 €
<i>Société de Chasse</i>	1987	35	40	- €	400 €
<i>Comité des associations</i>	2003	19	0	200 €	1 000 €
<i>Société Athlétique Champagnacoise</i>	1975	47	65	900 €	600 €
<i>Le Culturel Au Pluriel</i>	2007	15	35	1 420 €	1 000 €
<i>Foyer rural Laïque</i>	1966	56	130	370 €	400 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES				4 500 €	5 060 €

FOCUS SUR LE TOUR DE FRANCE 2023

La caravane et les coureurs du Tour de France va traverser le Bourg de Champagnac de Bélair le **samedi 08 juillet prochain entre 13h30 et 15h30**.

La municipalité souhaite organiser en partenariat avec le Comité des Associations une action festive pour le passage des coureurs, mais aussi organiser un repas le soir et ainsi prolonger la fête.

Afin d'organiser au mieux le passage du tour de France le 8 juillet prochain, la commune **recherche des bénévoles** pour l'accompagner dans diverses missions. Si vous souhaitez participer, merci de bien vouloir vous rapprocher de la Mairie.

De nombreuses rencontres entre volontaires sont prévus dès le début de l'année afin d'organiser ce week-end dans les meilleures conditions.

Vous serez tenu informé via le site internet et le panneau d'information des différentes dates de rencontres pour préparer ces festivités.



Les associations communales

NOM DES ASSOCIATIONS	PRESIDENT	ADRESSE DE CORRESPONDANCE	N°TELEPHONE	MAIL
AMICALE LAIQUE	JASSE Benjamin	Rue de Nontron 24530 VILLARS		asso4rl@gmail.com
ART ET THERAPIE (caritatif)	GIRAUD Jean-Jacques	Rue A. Lamaud 24530 CHAMPAGNAC DE B.	06 80 33 42 15	giraud.jean-jacques@orange.fr
CHASSE	MALEMANCHE Rémi	Chevalarias 24530 CHAMPAGNAC DE B.	06 85 87 24 74	malemanche22@gmail.com
CLUB DES AINES RURAUX BEL AIR	TREHEL Monique	5 rue du 19 mars 1962 24530 CHAMPAGNAC DE B.	06 78 03 03 33	
CUMA CHAMPAGNACOISE	VIGIER Michel	Les Canquilloux 24530 CHAMPAGNAC DE B.	06 15 15 42 38	
COMITE DES ASSOCIATIONS	BLANCHARD Justine	Av. Racaud 24530 CHAMPAGNAC DE B.	06 70 55 28 88	Justine_blanchard@hotmail.fr
FNACA	MOREAU Pierre	24530 QUINSAC		
FOOTBALL SAC	BERCHENY Aubin	« Le Départ » 24530 VILLARS/	06 73 75 78 13/	Bercheny.artigue@gmail.com
	LACOUR Florian	8 rue du 11 novembre 24300 NONTRON	06 81 99 89 78	Florianlacour029@gmail.com
FORETS SANS AGE	CLAESEN Marie	Place de la Mairie 24530 CHAMPAGNAC DE B.	06 30 70 97 09	mariedlaesen@hotmail.com
GARGOUYADE	LESAGE Solène	La Faye 24530 CHAMPAGNAC DE B.	06.76.64.69.98	gargouyade@gmail.com
GRAINE DE MUSIQUE	PETIT Florence	La Borie 24530 CHAMPAGNAC DE B.	06 07 29 72 47	benoit.harmand@wanadoo.fr
HARDKANZASS-ORCHESTRA	PISTOLOZZI Thierry	Av. Armand Defrance 24530 CHAMPAGNAC DE B.	06 98 09 89 90	
HARMONIE YOGA	MOUSNIER Claire	Le Bournat 24530 CHAMPAGNAC DE B.		yoga24530@yahoo.fr
HISTOIRE ET PATRIMOINE DE NOS CAMPAGNES	BLANCHARD Justine	Av. de Racaud CHAMPAGNAC DE B.	06 70 55 28 88	patrimoinedenoscampagnes@gmail.com
JEUNES AGRICULTEURS DE LA DORDOGNE	REYNIER Sébastien	La Gerbonie 24530 VILLARS	05 53 04 39 49 06 76 65 41 56	
LA FOUE DU PATCH 24	BREUX Sonia	Le Bourg 24800 SAINT PIERRE DE COLE	06 11 40 55 37	Saloys.flamenc-24@sfr.fr
LE CULTUREL AU PLURIEL	LACOTTE Catherine	Rue des Penchants 24530 CHAMPAGNAC DE B.	05 53 54 87 23	p-lacotte@wanadoo.fr
LES AILES DE LA DRONNE	LACOTTE Jean-Francois	La Besse 24530 CHAMPAGNAC DE B.	05 53 54 20 12	isa.lacotte@wanadoo.fr
LES BEL'MINES	CLAESEN Odilon	Place de la Mairie 24530 CHAMPAGNAC DE B.	09 75 36 55 20	lesbelmines@hotmail.fr
LES VIEILLES MECANIQUES	LAVILLE Patrice	Fouladier 24300 NONTRON	05 53 56 69 47 06 62 67 05 57	ar1750gtv24@hotmail.fr
AAPPMA LES PECHEURS DE LA BELLE- DRONNE	LEVANNIER Jean Pierre	Le Bourg 24530 ST PANCRACE	05 53 04 40 85	jplevannier@laposte.net
LA TROUPE DES DEUX MONDES	MASSE Pierre Damien	La Faye 24530 CHAMPAGNAC DE B.	05 53 54 21 17 06 67 72 42 22	pierdam@voila.fr

SECURITE ET PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Responsable Commission : LACOTTE Philippe Membres Commission : COLINEAUX Alexandre, COLINEAUX Jean Luc, FARGE Christophe



Opérationnel depuis le 21 juin 2022, la directive européenne du 11 décembre 2018 impose aux 27 États membres de l'Union européenne l'obligation de se doter d'un système d'alerte des populations, via la téléphonie mobile.

FR-Alert, le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, est déployé sur tout le territoire. Il permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...) afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger.

FR-Alert est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone de danger grâce aux réseaux de télécommunications. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile.

Si vous vous trouvez dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, vous recevez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration, même si votre téléphone mobile est en mode silencieux, hors connexion ou en mode avion.

Le P.C.S : C'est quoi ?

Le plan communal de sauvegarde (PCS), est un outil réglementaire à disposition du Maire.

Ce document intègre et complète les plans ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile).

C'est une réponse de proximité aux situations de crise. Il a pour objectifs l'identification et la formalisation des risques auxquels la commune est particulièrement exposée (aléas naturels, technologiques, etc. et les enjeux afférents). Mais aussi des moyens humains et matériels susceptibles d'être mobilisés, et surtout, de l'organisation communale prévue pour y répondre (modalités d'activation du PCS, rôle de chacun, alerte de la population, soutien de la population...).

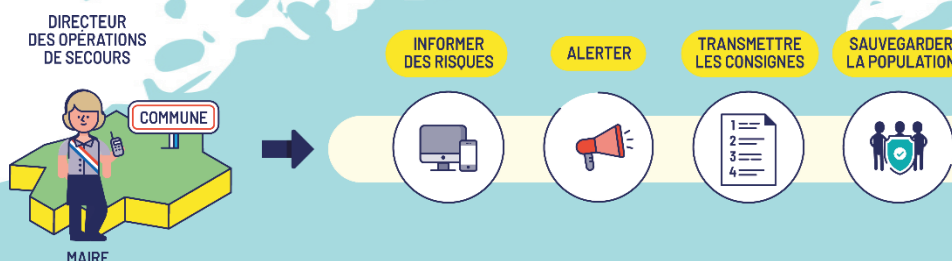
C'est un outil d'aide à la décision. C'est aussi un outil opérationnel

FONCTIONNEMENT

Le plan communal de sauvegarde est activé par le Maire, ou par son représentant désigné dans le **plan** : 1er adjoint, ou adjoint d'astreinte, ou adjoint dès lors que les renseignements reçus ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement, ou à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet).

RÔLE DES REFERENTS DE ZONES

Le référent est un outil de lien social au sein de la collectivité en étant un trait d'union entre tous les administrés et la municipalité. Le référent a en charge une zone. Le rôle essentiel de référent tient dans la collecte et la diffusion de l'information relative à sa zone. Le référent est un relais important auprès des habitants lors de risques naturels, climatiques ou accidentels ou tout autres aléas.



QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE ?

La participation citoyenne apporte une action complémentaire de proximité au service de la gendarmerie dans un souci de lutter contre les phénomènes de délinquance.

La démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur environnement.

Dispositif gratuit, qui implique les forces de sécurité de l'État et favorise leur rapprochement avec les élus locaux et la population

- Démarche participative, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale.
- Développe une culture de prévention de la délinquance auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune.
- Améliore l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.



Crée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants d'un quartier ou d'une zone et la brigade de gendarmerie locale. En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien. La participation citoyenne permet légalement de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion. Cette démarche partenariale ne cesse de se développer.

LES ACTEURS DU DISPOSITIF

LE MAIRE

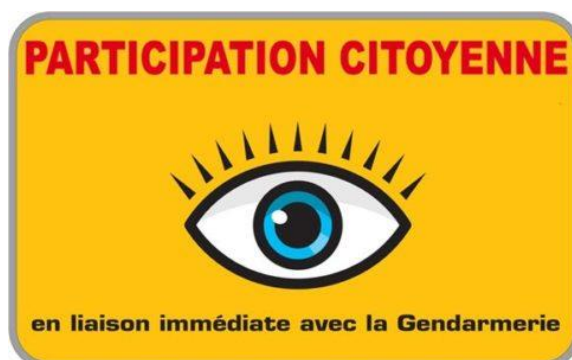
Pivot du dispositif, il signe un protocole avec le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie territorialement compétent. D'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, met en place une signalétique spécifique « participation citoyenne ».

LES CITOYENS RÉFÉRENTS

Ils sont choisis par le maire sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat. Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants de sa zone. **La participation à ce dispositif ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune.**

LA GENDARMERIE

Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population. Une réunion publique annuelle est organisée par le maire et le responsable local de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif.



VOTRE SALLE SOCIOCULTURELLE COMMUNALE

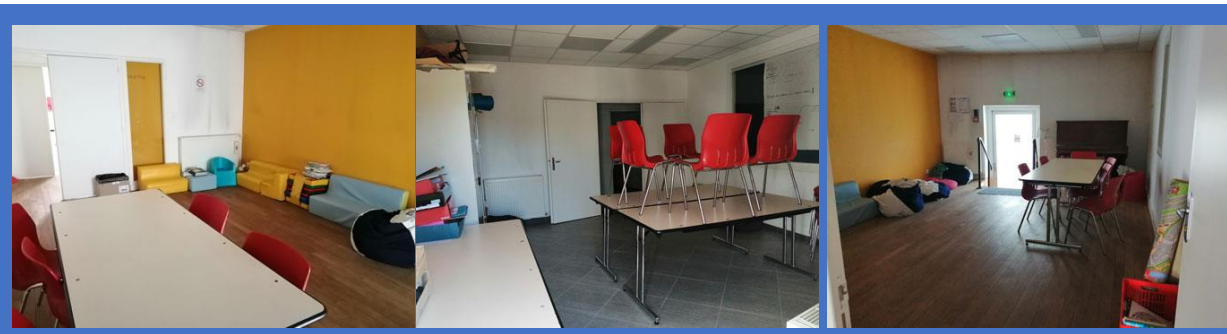


Grande Salle (accès place des Ormeaux)		
Associations communales (événements)	Gratuit 1 jour /an	50.00 €/jour
Associations communales (hors événements)	Gratuit	Gratuit
Associations non communales (hors événements)	50.00 €/jour	75.00 €/jour supp
Associations non communale (événements)	150.00 €/jour	75.00 €/jour supp
Entreprises	200.00 €/jour	100.00 €/jour supp
Particulier résidant sur la commune	100.00 €/jour	75.00 €/jour supp
Particulier ne résidant pas sur la commune	200.00 €/jour	100.00 €/jour supp

Option Repas (mise à disposition de la cuisine) : 30.00 €

Option Ménage Grande Salle : 100.00 €

Option Sonorisation/Vidéo (pas pour les particuliers) : 50.00 € (Caution spécifique 300.00€)



Petites Salles (accès place des Ormeaux et accès avenue Charles Serre)		
Associations communales	Gratuit	Gratuit
Associations non communales	20.00 €/jour une salle	+10.00 €/jour 2 salles
Entreprises	50.00 €/jour une salle	+30.00 €/jour 2 salles

Forfait Ménage Petite salle : 30.00 €/salle



LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

Que propose l'espace multimédia ?

Vous avez la possibilité d'avoir un accès Internet (gratuit), d'utiliser des logiciels (Word ...) gratuitement.



Cours informatique :

Les séances se déroulent tous les mardis de 10h15 à 11h15, le jeudi de 13h à 14h et le jeudi de 17h à 18h. Les cours s'effectuent sur inscription (10 personnes maximum par cours) et traitent des sujets suivants : Initiation à l'environnement informatique, Internet (initiation à Internet, connaissance des moteurs de

recherche, évaluation des sites visités...), traitement de texte (connaissance de Word, exercices pratiques...), tableur, publisher (connaissance de Publisher, apprendre à créer une affiche), Retouches d'images

TARIFS :

15€/ trimestre (25 € hors communauté de communes Dronne et Belle)

La Médiathèque c'est aussi :

Des programmes culturels (spectacles, cinéma,...), un service de photocopies : 0,20€ la copie noir et blanc, 0,30€ la copie couleur.

Un Point Information Jeunesse (Organisation des études, Formations métiers, Emploi, Formation continue, Société et vie pratique, Loisirs, Vacances, Etranger, Sports, ...)

Une salle de réunion.

Un planning « bébés lecteurs » : les bébés lecteurs se réunissent régulièrement à la Médiathèque de la CCDB à Champagnac. Les séances sont gratuites et ouvertes à tous et se déroulent un vendredi matin par mois (voir le planning à la médiathèque).

Des cours de dessin/ peinture : le mardi de 15h00 à 17h00 et/ou le samedi de 9 h30 à 11h30 (possibilité de faire les deux cours)

20 €/trimestre (pour les habitants de la Communauté de communes Dronne et Belle)

25 €/trimestre (hors Communauté de communes Dronne et Belle)



CONTACT :

Tel : 05.53.03.68.50

Email : mediathequechampagnac@dronneetbelle.fr

En quelques chiffres ...

Fréquentation 2022 : **5276 personnes**

Type de public :

0-14 ans	15-64 ans	65 ans et +	Collectivité
178	287	121	49

Volume de support prêtés :

Livres	Périodiques	Audio	Vidéo	Jeux
16 643	451	119	701	351

URBANISME

Permis de construire :	11
Certificats d'urbanisme :	32
Déclarations préalables :	14

ZOOM PLUi

Le PLUi-H est entré en vigueur le 03 juillet 2020 et est ainsi devenu opposable pour les autorisations d'urbanisme. L'ensemble des informations de zonage et des documents du PLUi-H sont disponibles sur le site du géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

La commune de Champagnac de Bélair est soumise à un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**, répartissant son territoire en trois zones principales : U (zones urbaines), AU (zones à urbaniser) et N (zones naturelles). Les règles de constructibilité peuvent différencier selon ces zonages.

Tous travaux de construction ou d'aménagement sur la parcelle dont vous êtes propriétaire doivent donc faire l'objet d'une **demande préalable d'autorisation du droit des sols** (Permis de Construire ou Déclaration Préalable) délivrée par le maire.

TRAVAUX SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE

Délai d'instruction : 2 à 3 mois

- La construction d'une maison individuelle, ou d'une annexe non attenante à l'habitation, de plus de 20 m².
- L'extension (agrandissement, surélévation, véranda, garage, ...) de plus de 20 m² (ou plus de 40 m² en zone urbaine).
- La construction d'une piscine dont le bassin a une superficie supérieure à 100 m².
- La construction d'une piscine couverte dont la hauteur de couverture, fixe ou mobile, est supérieure à 1,80 m au-dessus du niveau du sol.
- Le changement de destination (modification de l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment) qui s'accompagne de travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade de la construction.
- La reconstruction, sous certaines conditions, d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans.

Attentions : Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer un projet de construction dépassant 150 m² de surface de plancher.

Les travaux qui ne relèvent pas du Permis de Construire sont en principe soumis à Déclaration Préalable de travaux.

TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

Délai d'instruction : 1 à 2 mois

- La construction d'un bâtiment non attenant à l'habitation (abri de jardin, garage, carport, local technique, ...) compris entre 5 et 20 m².
- Une extension (agrandissement, surélévation, véranda, garage, carport, ...).
- La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (création d'une ouverture, remplacement par un autre modèle, changement de matériau, forme, couleur, ravalement de façade, changement de toiture, ...).
- La transformation d'un garage de plus de 5 m² en une pièce de vie.
- Le changement de destination de tout ou partie d'un bâtiment (ex : transformation d'un commerce en habitation, transformation d'une grange en habitation...).
- La construction d'une piscine (couverte ou non) dont la superficie de bassin est supérieure à 10 m².
- La création d'une clôture en limite de voirie, en limite séparative ou en mitoyenneté (haie végétale, grillage, muret...).
- La réalisation d'une division foncière.

Vous pouvez déclarer l'ensemble de votre projet avec Le même formulaire.

Pour toute question relative à votre projet, vous pouvez prendre RDV auprès du service urbanisme de la commune

Les plans de zonage et les règlements sont consultables sur le site de la CCDB :

www.dronneetbelle.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Médecins

Dr LOHIER Stéphane
05 53 03 43 58
Dr PARISOT-KILLE Sophie
05 53 54 83 41

06 41 36 26 69

Psychomotricienne

Clothilde MARSALEIX
06 72 98 96 45

Thérapeute en médecine chinoise

Emilie LAURENT
06 23 81 74 61

Infirmiers

Christophe DESPLAT
Elisabeth DEMAY
06 87 04 02 99

Sage-femme

Delphine LAROCHE
05 64 13 17 23

Pharmacie

05 53 04 97 66

Ostéopathes

Audrey MORINIERE
Andréa DEZAMY
05 24 17 10 88

Sophrologue

Julie BOUTAL
06 74 62 00 10

Psychopédagogue

Morgane PIPOLO
06 28 32 79 23

Psychologue

Claire GABORIAU



08 00 47 33 33



09 72 67 50 24



3004



05 53 90 07 35



05 56 96 40 80



05.53.03.83.55



ARTISANS & ENTREPRISES

Boulangerie Pâtisserie

LE ROYAUME DU PAIN

Avenue Ferdinand Beyney 24530 Champagnac de Bélair
Horaires : du mardi au vendredi de 7h30 à 13h30 et de 15h30 à 20h ; le samedi de 7h30 à 13h30 et de 15h30 à 19h ; le dimanche de 7h30 à 13h30.
Tél. 05.53.54.86.18

Epicerie Vrac

LA BOUTIQUE A MIMIE

Avenue Ferdinand Beyney 24530 Champagnac de Bélair
Horaires : 09h15 – 18h00 les mardis, jeudis et vendredis.
14h00 – 18h00 le mercredi
10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00 le samedi
Tél. 05.53.54.80.25
Mail : contact@laboutiquedemimie.fr

Garages automobiles

GARAGE MONTAGNE

Avenue de Brantôme 24530 Champagnac de Bélair
Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h
Tél. 05.53.54.80.25
Site : <http://ggemontagne.e-monsite.com/>

Garage ROUBEIX Jean-Christophe

Coutaudière 24530 Champagnac de Bélair
Tél. 05.53.54.83.95
Site : <https://garageroubexjeanchristophe.site-solocal.com/>

Maçonnerie

MARTINOT (BTP)

ZA Le Brondissou 24530 Champagnac de Bélair
Tél. 05.53.54.22.54

Menuiserie et clôtures

SARL MARTIN Menuiserie

Coulouges 24530 Champagnac de Bélair
Tél. 05.53.60.92.77
Site : <https://www.martin-thierry.com/>
Horaires : du lundi au jeudi de 8h - 12h / 13h - 17h et le vendredi 8h-12h/13h-16h

MARTY Menuiserie Miroiteries

Les Bourniaux 24530 Champagnac de Bélair
Tél. 05.53.08.58.86

CLOTURES ET CREATION

Verneuil 24530 Champagnac de Bélair
Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi sur rendez-vous
Tél. 05.33.12.01.30
Site : <https://www.cloturesetcreations.com/>
Email : contact@cloturesetcreations.com

Matériel agricole

MASSIAS (Matériels agricoles - Motoculture)
24530 Champagnac de Bélair

Agro-alimentaire

St MICHEL (Usine de Gâteaux)

Avenue Jean Ducourtieux 24530 Champagnac de Bélair
Site : <https://entreprise.stmichel.fr/implantation/site-de-production-champagnac>

AGRI Services (Commerce de produits agricoles)
Avenue Eugène Leroy 24530 Champagnac de Bélair

Transports

DORDOGNE LOGISTIQUE DOUMEN (transports, livraisons, stockage)
les Bourriaux, 24530 CHAMPAGNAC DE BELAIR
Tél. 05 53 02 89 00 / FAX. 05 53 54 22 79

Site : <https://www.doumen.fr/groupe/filiales/#dordogne-logistique>

TAXI CHAMPAGNACOIS

Rue Georges Bonnet 24530 Champagnac de Bélair
Tél. 06.07.23.77.96

Notaire :

SYLVAIN FERCOQ

« Les Notaires du Périgord Vert »

Avenue de Brantôme, 24530 Champagnac-de-Belair
Tél. 05 53 54 80 18

Nouveauté

BLOOMY Beauty

Astrid TIGOULET

Prothésiste Ongulaire
24530 Champagnac-de-Belair
Horaires :
Lundi au Samedi de 9h30 à 18h
Tél. 06 33 99 38 69

Coiffeur

Véronique Coiffure

Avenue Charles Serre 24530 Champagnac de Bélair
tél. 05.53.54.59.23
Site : <http://veronique-coiffure.edan.io/>

La Poste

Avenue Charles Serre, 24530 Champagnac-de-Belair
Horaires : Du Lundi au Vendredi : 11:15-12:00, 13:30-15:00
Samedi et Dimanche : Fermé

Restauration - Hébergement

Auberge des Voyageurs (Hôtel bar-restaurant)

Place du Général de Gaulle 24530 Champagnac de Bélair
Horaires :

- Dimanche et Lundi de 8h30 à 14h
- Mardi au Vendredi de 8h30 à 14h30 et de 17h30 à 21h
- Le Samedi de 8h30 à 13h30

Tél. 07.81.95.63.86

Le Moulin du Roc (hôtel **** restaurant gastronomique anciennement *au Michelin).

Avenue Eugène le Roy 24530 Champagnac de Bélair
Tél. 05.53.02.86.00
Site : <https://www.moulinduroc.com/>

Gîtes et Chambres d'Hôtes

Gîte de vacances les Ondines

Racaud 24530 Champagnac de Bélair
Tél. 06.81.15.36.37
Site : <https://gite-de-vacances-les-ondines.business.site/>

Camping

Belair Camping

Maucité 24530 Champagnac de Bélair
Tél. 07.69.64.69.14
Site : <https://belaircamping.com/>



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

MAISON FRANCE SERVICES BRANTÔME EN PÉRIGORD

**Lieu d'accueil de proximité et d'accompagnement
numérique sur rendez-vous**

- Deux points numériques en accès libre
- Des agents à votre disposition sur RDV pour vous accompagner dans vos démarches en lignes sur ces différents services publics :
 - CPAM
 - Impôts
 - Pôle emploi
 - CARSAT
 - ANTS
 - MSA
 - et tout service public en général
- Des permanences sur rendez-vous dans un espace confidentiel
 - CPAM
 - CAF
 - ADIL
 - Service social de l'assurance maladie
 - CIDFF
 - Conciliateur de justice



FINANCES PUBLIQUES



Agence nationale des titres sécurisés

CONTACTS - PLAN D'ACCÈS HORAIRES

Maison France Services
1 place du Champ de Foire
24310 Brantôme-en-Périgord
05.32.65.01.00
maisonfranceservices@brantomeenperigord.fr





**CENTRE HOSPITALIER
DE NONTRON**

CENTRE D'IMAGERIE MÉDICALE

Un accès de proximité à l'imagerie conventionnelle

Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h00 à 16h30



UNE OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ

Un plateau technique permettant la réalisation de toutes les radiologies standards

Une table de dernière génération à capteur plan intégré
Système de télémedecine permettant une interprétation à distance et rapide

DES ÉQUIPEMENTS DE POINTE



DES RÉSULTATS RAPIDES ET ACCESSIBLES

Après votre examen vous récupérez un code qui vous donne un accès immédiat à vos clichés et comptes-rendus. Les résultats sont également transmis à votre médecin via un serveur d'images.

Prenez rendez-vous au 05 53 60 61 70 ou sur **Doctolib**

Veuillez vous présenter aux admissions du Centre Hospitalier avant d'accéder à la radiologie.

Centre Hospitalier de Nontron - 1 Place de l'Église 24300 NONTRON

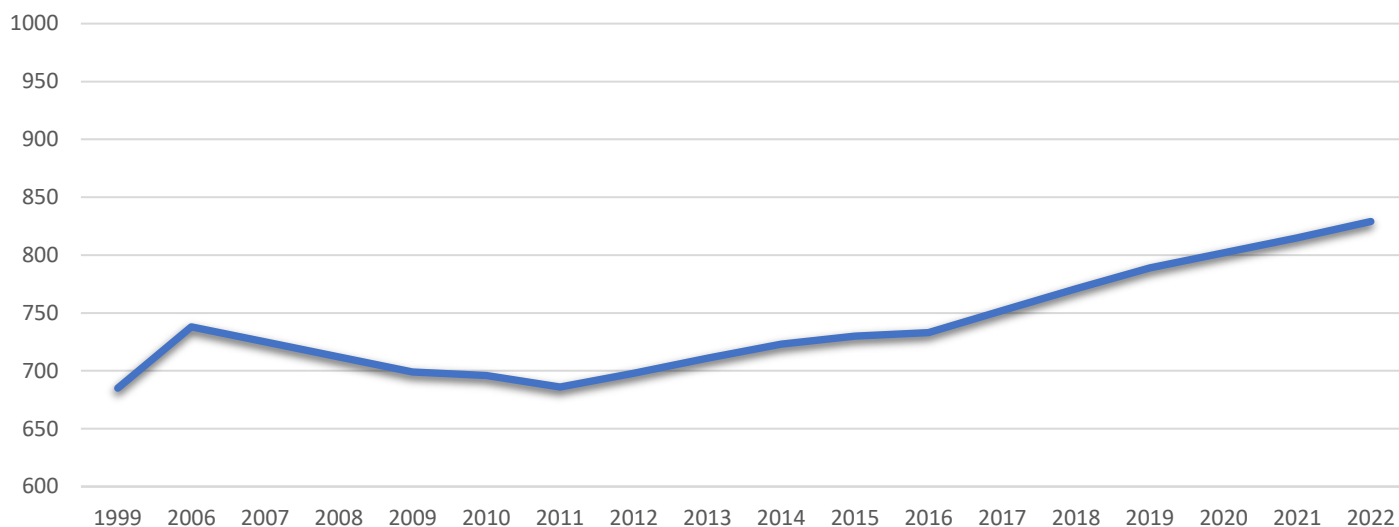


Naissances : 3
 Mariages : 4
 PACS : 1
 Décès : 47 (dont 37 à l'EPHAD)



Démographie

Evolution du nombre d'Habitants



INFORMATION LEGALE

EDITEUR : Mairie de Champagnac de Bélair
 Place de la Mairie
 24530 Champagnac de Bélair
 DIRECTEUR DE PUBLICATION : LACOSTE Gérard
 EDITION : VILLEVEYGOUX Bertrand
 IMPRIMEUR : COPIPLAN 24
 23, Rue Victor Hugo
 24000 Périgueux
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

INFORMATION GENERALE

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de la Mairie aux horaires d'ouvertures :

Lundi de 09h00 à 12h00
 Mardi de 09h00 à 12h00
 Mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
 Jeudi de 09h00 à 12h00
 Vendredi de 09h00 à 12h00

Tel. : 05 53 03 81 50
 Mail : mairie.champagnacdebelaire@wanadoo.fr
 Facebook : www.facebook.com/mairiedechampagnac

